



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	35 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 11 mai 2022

Date d'affichage : 11 mai 2022

SEANCE DU 17 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des sports de St-Sylvestre-Pragoulin.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Franck LE GOUGUEC (suppléant de Patrice DARPOUX), Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Carmen FUENTES
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Patrice DARPOUX

Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Yves RAILLIERE

Secrétaire de séance : Cécile GILBERT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-79 : PROGRAMMATION LEADER 2023-2026 - GROUPEMENT DE
COMMANDE

Rapporteur : Claude RAYNAUD

La région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite réformer la carte des GAL pour en réduire le nombre. Ainsi, les territoires doivent s'organiser pour proposer avant la fin de l'année 2022 une nouvelle carte des territoires projets. Ces nouveaux territoires doivent répondre à un certain nombre de critères, notamment de taille (échelle départementale, au moins 200 000 habitants ou au moins 9 EPCI).

Le conseil communautaire a décidé de rejoindre le SMAD des Combrailles et de participer à la création d'un projet Leader "Puy-de-Dôme".

Afin d'aboutir à ce projet, un groupement de commande est proposé par l'ensemble des territoires Leader du Puy-de-Dôme afin de réaliser une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et la rédaction du dossier de candidature au programme Leader 2023-2026. Ce groupement est constitué :

- du SMADT des Combrailles, coordinateur du groupement (GAL Pays des Combrailles) ;
- de la communauté d'agglomération Pays d'Issoire (GAL Pays d'Issoire Val d'Allier sud) ;
- du syndicat mixte du PNR des volcans d'Auvergne (GAL Volcans d'Auvergne) ;
- du syndicat mixte du PETR du Grand Clermont (GAL Val d'Allier du Grand Clermont) ;
- du syndicat mixte du PNR du Livradois-Forez (GAL Parc Livradois-Forez) ;
- de la communauté de communes Plaine Limagne.

Le SMADT des Combrailles sollicitera une participation Leader à hauteur de 80 % du montant HT. Le reste à charge sera réparti à parité entre les 6 territoires.

Conformément au code de la commande publique, une convention constitutive de groupement de commande est établie et annexée à la présente délibération.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commande ;
- d'autoriser le président ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document nécessaire à mettre en œuvre la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 02/06/2022
Le président,



Le président,

Claude RAYNAUD

